

34^e TIR DU FRÛT

sur invitation

25m
50m

jeudi 1 mai

15h - 19h³⁰

samedi 3 mai
2025

9h - 12h
13h - 16h³⁰

un concours convivial
dans un cadre enchanteur

plus d'info sur le site:
tir-pistolet-chexbres.ch
info @tir-pistolet-chexbres.ch



Chers Amis du Tir du Frût,

La Société de tir au pistolet Chexbres-Palézieux organise son **34ème Tir du Frût** cette année. Ce tir se veut un concours convivial dans un cadre enchanteur.

Nouveautés de cette année :

Pour innover, nous proposons un **tir appuyé à 50 mètres** pour les catégories séniors et séniors vétérans. Ce nouveau format est conçu pour mettre à l'honneur les tireurs qui pratiquent cette discipline avec assiduité.

De plus, les participants ont désormais la possibilité de **s'inscrire en ligne**. Une fois inscrit, tu participes automatiquement aux tirs à 50 mètres et 25 mètres. Sur place, tout tireur pourra décider librement s'il souhaite se limiter à l'une ou l'autre des deux disciplines.

Compétiteur dans l'âme ?

Ne manque pas le **1er Tir du Bailli**, organisé en parallèle au Tir du Frût à Chavannes-sur-Fribourg du 30 avril au 3 mai 2025. Cinq prix individuels seront attribués aux tireurs qui prendront part aux deux concours :

- Aux **3 meilleurs tireurs**
- À la **meilleure dame**
- Au **meilleur tireur appuyé**

Spécialités gourmandes :

Pour combler ton appétit après l'effort, notre équipe de la buvette te réserve des spécialités gourmandes :

- **Jeudi soir** : saucisson vaudois et ses accompagnements
- **Samedi midi** : paella valencienne

Ces plats seront accompagnés par une sélection de vins et de bières locales.

Nous comptons sur une belle participation des sociétés amies pour faire de cet événement une réussite et nous nous réjouissons de t'accueillir, que ce soit sur le stand de tir ou à la cantine.

Avec mes salutations sportives,

**Le Président,
Alain Honegger**

Règlement

Concours :

La participation au concours se fait uniquement sur invitation. Tous les tirs se font sur ordre, sans exception.

Armes :

- PSPC (22lr), pistolets d'ordonnance (7.65mm et 9mm), ou pistolets munis d'un poinçon reconnu par la FST.
- Seules les armes conformes aux prescriptions de la FST sont admises.
- Pendant le contrôle et l'annonce des résultats, les armes doivent être déposées sur la tablette de tir, sans chargeur, avec la culasse vide et ouverte.
- Le tireur est responsable des éventuels dérangements de son arme.

Positions :

- **PSPC** : bras franc à une seule main.
- **Pistolet d'ordonnance et autres** : tir à deux mains autorisé.
- **Tir appuyé uniquement calibre 22 lr PSPC** : une seule main, le tireur doit apporter son support.

Munitions :

Les différents types de munitions sont disponibles à la vente sur place.

Licence :

Les tireurs des sociétés invitées doivent être en possession d'une licence FST. Des exceptions peuvent toutefois être accordées par l'organisateur.

Assurance :

Tous les participants sont couverts par les dispositions de l'USS. En participant, les assurés renoncent à toute réclamation supplémentaire envers l'organisateur.

Responsabilité :

L'organisateur décline toute responsabilité pour les armes et autres objets apportés par les participants.

Finalité :

Tout tireur prenant part au concours accepte les dispositions du plan de tir. Les règles de la FST servent de base pour le règlement des tirs. Le palmarès sera consultable dans les trois jours suivant l'événement sur notre site www.tir-pistolet-chexbres.ch.

Concours de tir à 25 mètres, cible Free-Sport

Arme :

- Selon règlement (pas de tir appuyé)

Cible : Cible vitesse ISSF, avec une zone d'évaluation de 5 à 10 points.

Programme de tir :

- Une série de 2 coups d'essai, présentée séparément.
- Trois séries de 5 coups, avec 30 secondes par série.

Prix de la passe :

- CHF 15.00 (munitions non incluses).

Distinction : Aucune distinction prévue.

Classement :

Le classement individuel prendra en compte :

- Les coups les plus proches du centre (coups profonds).
- L'âge des participants.

Prix individuel :

En commun avec le Tir du Bailli de Villeneuve-sur-Fribourg.

Répartition immédiate :

Points	PO	PSPC
150	CHF 35.00	CHF 30.00
148-149	CHF 25.00	CHF. 20.00
146-147	CHF 20.00	CHF. 15.00
143-145	CHF 15.00	CHF. 10.00
141-144	CHF 5.00	CHF. 5.00



Concours de tir à 50 mètres, cible Boucherie Savoy

Armes :

- **Selon règlement**
- **Tir appuyé** : autorisé, catégories séniors et séniors vétérans uniquement.

Cible : Cible P10, divisée en 5 ou 10 cercles.

Programme de tir :

- **2 coups d'essai** en 60 secondes.
- **10 coups** en 8 minutes (zone d'évaluation : 1 à 5 points).
- **5 coups** en 60 secondes (zone d'évaluation : 1 à 10 points).

Prix de la passe :

- **CHF 20.00** (munitions non incluses).

Distinction : Aucune.

Classement :

Le classement individuel prendra en compte :

- **Les coups les plus proches du centre (coups profonds).**
- **L'âge des participants.**

Prix individuel :

En commun avec le Tir du Bailli de Villeneuve-sur-Fribourg.

Répartition immédiate :

Points	PO	PSPC	Appuyé
100	CHF 30.00	CHF. 25.00	CHF 20.00
97-99	CHF 25.00	CHF. 20.00	CHF 10.00
94-96	CHF 15.00	CHF. 10.00	CHF 5.00



Classement individuel regroupant le Tir du Frût et le Tir du Bailli

Concours :

Le Tir du Frût et le Tir du Bailli de Villeneuve-sur-Fribourg unissent leurs forces pour un événement unique ! L'addition des résultats individuels de 25 mètres et 50 mètres des deux compétitions déterminera le classement individuel.

Classement :

Pour le classement, les critères incluront :

- **Les coups les plus proches du centre (coups profonds)** basés sur la cible à 50 mètres.
- **L'âge du participant.**

Prix spéciaux :

- **1er rang :** CHF 100.00
- **2ème rang :** CHF 50.00
- **3ème rang :** CHF 30.00
- **Meilleure Dame :** CHF 30.00
- **1er Rang Tir Appuyé :** CHF 30.00